



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2018

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation (ARALD), portant accord de dépôt et modalités de gestion de microfilms de première génération

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2018 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'AGENCE RHONE-ALPES POUR LE LIVRE ET LA DOCUMENTATION (ARALD), PORTANT ACCORD DE DEPOT ET MODALITES DE GESTION DE MICROFILMS DE PREMIERE GENERATION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les journaux constituent une source précieuse de documentation rétrospective susceptible de disparaître en raison de l'extrême fragilité de leur support.

L'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) a coordonné une campagne de sauvegarde de la presse d'information générale éditée en Rhône-Alpes entre 1996 et 2012. Celle-ci a permis la création de documents de substitution afin que les originaux ne soient plus consultés par le public et qu'ils puissent être conservés dans des conditions optimales. Les techniques choisies ont été le microfilmage, puis la numérisation. Elle s'est composée de huit plans départementaux qui ont fait l'objet de conventions entre l'ARALD et les Conseils généraux ou les Villes qui se sont associés à cette entreprise.

La campagne a notamment reçu le soutien financier :

- de la Direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes ;
- du Conseil régional Rhône-Alpes ;
- des Conseils généraux de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Savoie, la Haute-Savoie ;
- des Villes d'Annecy, Annonay, Bourg-en-Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Montélimar, Privas, Roanne, Saint-Chamond, Saint-Étienne, Tournon, Vienne.

Dans le cadre de cette campagne, le support microfilm a été reconnu comme support adapté pour la conservation à long terme.

La campagne a permis, pour chaque titre, la réalisation de plusieurs copies microfilms :

- Un **master de conservation** (film de première génération), destiné à la conservation à long terme. Il nécessite un archivage adapté : contrôle de la température, de l'humidité relative, mobilier de rangement et conditionnement adaptés. Ils seront déposés à la Bibliothèque municipale de Lyon.

- Un **internégatif de sauvegarde** (copie du master négatif), destiné à l'éventuelle duplication du titre. Il nécessite le même soin que le master de

conservation. Ils seront déposés aux Archives départementales des départements associés à la campagne.

- Un **interpositif de consultation** (copie positive), destiné à la mise à disposition du contenu au public des bibliothèques et services d'archives partenaires de la campagne.

Il est aujourd'hui proposé de signer une convention pour autoriser le dépôt des films de première génération (masters de conservation) de la campagne de sauvegarde de la presse d'information générale éditée en Rhône-Alpes à la Bibliothèque municipale de Lyon. Elle précise en outre les conditions de dépôt par l'ARALD à la Bibliothèque municipale de Lyon des films de première génération des journaux qui ont été retenus dans les huit plans départementaux de la campagne de sauvegarde de la presse régionale.

A cette fin, une liste des microfilms déposés est jointe à la convention. Le matériel de signalisation nécessaire à la gestion de cette collection est à la charge de l'ARALD.

La Bibliothèque municipale de Lyon s'engage quant à elle à conserver dans son silo les films de première génération de la campagne régionale de sauvegarde de la presse régionale et ceci, sans autre incidence financière que l'emplacement occupé.

Elle s'engage en outre à ne pas diffuser ces microfilms et à n'opérer aucune duplication de ces microfilms sans l'accord préalable de l'ARALD.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'ARALD, portant accord de dépôt et modalités de gestion de microfilms de première génération est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN